



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rechercher un site autorisé pour la vente en ligne de médicaments (Service en ligne)

Ministère des solidarités et de la santé

Accéder au
service en ligne ↗

(<http://www.ordre.pharmacien.fr/ecommerce/search>)

Vérfifié le 28 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Remboursement des médicaments (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21760>)